

## La Charte du collectif

"Nous devons être le changement  
que nous voulons pour le monde."

Gandhi

### LE CONTEXTE

---

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre un nombre très important d'événements culturels. Plus de 650 festivals sont organisés toute l'année attirant plusieurs milliers de personnes. Dès 2006, de nombreux festivals régionaux, conscients de leur responsabilité face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, et pour assurer la durabilité de leur projet artistique, décident d'agir et de "faire leur part".

Cette dynamique est soutenue depuis 2010 par la Plateforme aér au travers d'accompagnements, d'informations, de formations et de mise en réseau. Pour prolonger et renforcer les actions collectives, la Plateforme aér et un groupe de festivals engagés co-construisent le collectif.

### LES VALEURS DES MEMBRES DU COLLECTIF

---

Conformément à la Déclaration de Fribourg, le collectif regroupe des festivals garants du **droit fondamental à la diversité culturelle** et du droit à choisir et vivre sa culture (fondement de la libre expression des populations, possibles publics du spectacle vivant).

Ils sont également conscients et assument leur **éco-responsabilité** au sein de leur structure et de leurs activités. Pour faire leur part, ils mettent en œuvre, de manière concrète, des actions visant à :

- > maîtriser, limiter ou réduire l'impact environnemental de leur activité,
- > améliorer les conditions d'accès de leur festivals à tous les publics,
- > identifier et prévenir des risques potentiels liés à leur activité,
- > prendre en compte les contraintes et les enjeux de leurs parties prenantes,
- > associer les acteurs économiques de leur territoire à leurs projets,
- > partager les valeurs qu'ils défendent avec leurs parties prenantes.

### LES ENJEUX DU COLLECTIF

---

Le collectif regroupe des festivals engagés dans des démarches éco-responsables et solidaires qui se réunissent autour de valeurs et ambitions communes afin d'aller plus loin dans le déploiement de leurs actions.

L'intérêt du collectif repose sur le **travail en commun** à travers :

- le partage de connaissances et d'expériences,
- la mutualisation de réflexions et de solutions,
- la conduite d'actions concrètes.

D'autre part, le collectif représente un **poids quantitatif et qualitatif** dans les négociations avec les parties prenantes, qu'elles soient internes (collaborateurs, techniciens, bénévoles, etc.) ou externes (partenaires techniques et financiers).

#### Plateforme aér

6, place Barthélémy Niollon CS 30 759 - 13617 Aix-en-Provence cedex 1  
<http://plateforme-aer.fr> - 04 42 21 78 00

## LES ENGAGEMENTS POUR ETRE MEMBRE

---

Chaque signataire doit être un festival d'art du spectacle sur le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cela signifie que la manifestation est à caractère festif, correspondant aux disciplines artistiques dites du « spectacle vivant » (musique, danse, théâtres, arts de la rue, cirque), organisée de façon récurrente et d'une durée de plusieurs jours.

### L'ENGAGEMENT DE CONFORMITE REGLEMENTAIRE

Respectueux du paysage culturel et économique de son territoire, chaque signataire reconnaît et considère les règles en vigueur contenues dans les droits de l'homme et le code du travail. Il souscrit les assurances nécessaires à la protection des personnes et à l'exploitation des lieux, honore ses engagements vis à vis des artistes et des professionnels du spectacle, respecte les règles de sécurité en vigueur et les jauges autorisées. Il s'acquitte des droits d'auteur conformément à la législation en vigueur.

### L'ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE ECO-RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Pour pouvoir répondre au partage d'expérience, la structure est engagée dans une politique globale et justifie d'un plan d'actions dans la sphère du Développement Durable, soutenue et portée par la Direction.

De la même façon que chaque festival veille à conserver son identité propre, chaque membre est indépendant et autonome dans la manière de concevoir et d'organiser son programme d'actions : choix du référentiel et de la méthodologie, choix des prestataires et des partenaires, choix des moyens humains et financiers.

Cependant, dans le cadre du collectif, le festival s'appuiera sur les 5 principes suivants :

1. **participation des acteurs** : s'engager à diffuser et faciliter la diffusion de l'information au sein de sa propre équipe et vers ses parties prenantes.
2. **organisation du pilotage** : désigner un ou des représentants pour piloter la démarche et assurer le suivi de sa mise en œuvre.
3. **transversalité des approches** : concilier les aspects sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance, traversant tous les niveaux de production du festival et en impliquant toutes les parties prenantes.
4. **stratégie d'amélioration continue** : établir un calendrier de réalisation progressif permettant l'approfondissement des actions sur la durée.
5. **évaluation partagée** : effectuer des bilans intermédiaires réguliers de l'action engagée pour vérifier la validité des besoins et attentes des parties prenantes.

## LES ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DU COLLECTIF

---

### L'ENGAGEMENT ETHIQUE

Le festival signataire s'engage sur une éthique à :

- agir et se positionner dans un état d'esprit de coopération évitant toute logique de concurrence
- respecter l'avis des autres membres,
- accepter l'avis de la majorité et être solidaire dans les décisions prises,
- respecter les missions de chacun,
- argumenter ses prises de position,
- faire preuve de transparence.

### L'ENGAGEMENT DE TRANSMISSION

Signer la charte, c'est également s'engager dans l'action de partage de ses connaissances et de ses expériences, d'échange sur les difficultés rencontrées, les résultats obtenus et la cohérence par rapport aux objectifs.

### L'ENGAGEMENT D'ACTION

Le festival s'engage à faire preuve de pro-activité dans la vie du collectif et à :

- participer aux réunions de travail,
- prendre part à un groupe de travail et se positionner sur une action de transmission,
- communiquer sur le collectif auprès des parties prenantes,
- fournir un bilan qui pourra être communiqué sur le site internet.

## LE SIGNATAIRE

---

Le festival signataire, représenté par sa direction, s'engage à respecter l'ensemble des points de la charte ainsi que les règles de fonctionnement du collectif, à travers la gouvernance.